



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

29 mai 2020

Conseil de la magistrature Désignation par le Conseil d'Etat de deux membres à élire par le Grand Conseil

Le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil d'élire Romaine Jean et Monika Henzen en qualité de membres du Conseil de la magistrature. Il prend également acte des autres membres de droit et de ceux proposés à l'élection par le Parlement.

Le Conseil de la magistrature est composé de 9 membres, dont 3 membres de droit et 6 membres élus par le Grand Conseil. Parmi ces derniers, le Conseil d'Etat doit soumettre au Parlement deux membres disposant de connaissances spéciales. A ce titre, le Gouvernement a désigné Romaine Jean et Monika Henzen. De par son expérience professionnelle de journaliste, Romaine Jean bénéficie d'une solide expérience en communication et en relations publiques. Monika Henzen peut, quant à elle, faire valoir de larges compétences en gestion d'entreprise, gestion de projets et management du personnel. Ces connaissances spécifiques répondent aux attentes des autres futurs membres du Conseil de la magistrature à constituer. Ceux-ci ont par ailleurs été entendus au préalable, conformément à la loi sur le Conseil de la magistrature.

Le Conseil d'Etat a également pris acte des autres membres proposés à l'élection par le Grand Conseil. Il s'agit de Catherine Seppey, procureure, désignée par le Bureau du ministère public, de Pierre Gapany, doyen du tribunal du district de l'Entremont, désigné par la Conférence des juges de première instance, de Michel Lochmatter, avocat, désigné par l'Ordre des avocats valaisans et de la députée Carole Basili, désignée par le bureau du Grand Conseil. Le procureur général, Nicolas Dubuis, est quant à lui membre de droit de par la loi. Les deux autres membres de droit ont été désignés par le Conseil de l'Ordre des avocats valaisans et par la commission administrative du Tribunal cantonal. Il s'agit respectivement de Gonzague Vouilloz, avocat à Martigny, et de Christophe Joris, juge cantonal.

Selon toute vraisemblance, le Grand Conseil devrait procéder à ces élections dans le courant de sa session de septembre 2020, de sorte que les membres du Conseil de la magistrature puissent, dès l'automne, entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'installation de la nouvelle institution. Il s'agira notamment d'élaborer un règlement d'organisation ou encore de procéder à la désignation de la présidence et de la vice-présidence.

Personne de contact

Frédéric Favre, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport
027 606 50 05